

Déclaration

95/28

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À L'OCCASION DE
LA CONFÉRENCE DES INTERNATIONALES POLITIQUES
SUR LES DROITS DE LA PERSONNE**

**OTTAWA (Ontario)
Le 25 avril 1995**



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Avant de commencer, je tiens à saluer le sénateur Robert Hill de l'Union démocratique internationale, sir David Steele de l'Internationale libérale et M. Peter Jankowitsch de l'Internationale socialiste, qui nous font l'honneur de leur présence à cette importante réunion, à la tête de leur organisation. Je voudrais remercier M. Ed Broadbent et le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique pour avoir organisé cette conférence. Et j'aimerais aussi rendre hommage à mon collègue, le sénateur Al Graham, qui n'a pas ménagé ses efforts au fil des années pour promouvoir l'Internationale libérale et resserrer ses liens avec les autres partis politiques nationaux.

Permettez-moi de vous dire, au nom du gouvernement du Canada, à quel point nous sommes honorés de voir cette rencontre importante se tenir ici au Canada. Comme vous le savez, les Canadiens et les Canadiennes sont d'ardents défenseurs des droits de la personne et se sont toujours engagés dans la lutte pour la dignité humaine et la liberté à travers le monde.

Cette rencontre des quatre Internationales démontre que peu importe notre idéologie, peu importe le parti auquel nous appartenons, la promotion et la protection des droits de la personne sont des valeurs fondamentales et les objectifs premiers qui doivent guider notre action. Cette notion est essentielle au développement des sociétés démocratiques, non seulement pour leur permettre de vivre en paix entre elles, mais aussi avec leurs propres citoyens.

Que nous soyons rassemblés ici dans un esprit de coopération et de non-partisanerie démontre clairement notre engagement à chercher ensemble les façons d'améliorer la protection des droits de la personne. Il s'agit là d'un message important.

Tous ceux qui comme nous oeuvrent dans le domaine des droits de la personne savent que les bonnes intentions à elles seules ne suffisent pas à libérer les prisonniers politiques, à arrêter la torture, à reconnaître l'égalité des minorités ou à permettre le retour chez elles des populations déplacées.

Nos paroles doivent être suivies par des actes.

À mon avis, le Canada occupe une position unique pour jouer un rôle efficace à ce chapitre. Si d'autres nations nous écoutent, c'est parce qu'elles reconnaissent la longue tradition, ici au Canada, de respect de l'individu, tradition qui est parmi la plus forte au monde, et parce qu'elles savent que nous ne cherchons pas à accroître notre influence à leurs dépens.

La liberté, la démocratie et le respect des droits de la personne ne sont pas seulement des objectifs, ce sont aussi les instruments qui permettent à la communauté internationale d'atteindre ses objectifs de paix, de développement et de sécurité.

La relation entre paix et sécurité d'un côté, et droits de la personne et liberté de l'autre, agit dans les deux sens. La guerre et les conflits civils engendrent évidemment les violations les plus fondamentales. Les images poignantes qui nous proviennent quotidiennement d'Afrique centrale nous le rappellent. De plus, et le Rwanda en est un exemple cruel, c'est bien en premier lieu le climat d'impunité qui entoure l'intolérance et la violation des droits de la personne qui mène à de pareilles tragédies.

Une autre des causes principales de la plupart des conflits armés – et il s'agit bien là d'une question de droits de la personne, de droits économiques et sociaux auxquels tous ici nous souscrivons – est le fossé permanent et même grandissant entre riches et pauvres.

Je crois qu'il s'agit là de la plus grande menace à la stabilité du monde aujourd'hui. Nous vivons à l'ère de la communication instantanée. Les gens peuvent facilement voir ceux qui sont mieux nantis qu'eux. Les défavorisés peuvent être plus facilement manipulés et menés à la violence par d'autres. « Qu'avez-vous à perdre? » devient rapidement le cri de ralliement et la promesse du changement. La guerre, la mort et même une plus grande pauvreté en sont souvent les seuls résultats.

Il est clair que la communauté internationale, en travaillant ensemble, est celle qui peut le mieux briser ce cycle.

C'est la raison pour laquelle les Canadiens sont de fervents défenseurs, voire des partisans déclarés de la réforme de l'ONU.

Le gouvernement du Canada s'emploie essentiellement de trois façons à accroître sa capacité d'intervention en cas de crise.

Nous devons prendre des mesures préventives pour éviter que des tensions qui couvent ne dégénèrent en conflit militaire ouvert. Si nous pouvons empêcher un conflit d'éclater, non seulement nous réaliserons des économies sur les plans des mouvements de troupes et de l'intervention militaire, mais encore nous sauverons des vies et protégerons les droits des populations dans la région touchée.

Nous disposons d'un certain nombre d'outils pour détecter d'éventuels problèmes et nous pouvons avoir recours à diverses méthodes pour redresser la situation avant qu'elle ne devienne explosive. Dans la plupart des cas, nous possédons tous les renseignements nécessaires; par contre, ce qu'il nous manque, c'est la capacité d'analyser l'information, ce qui nous empêche de préparer notre réaction et de mobiliser rapidement la communauté internationale.

Il y a lieu d'améliorer et de diffuser plus efficacement à tous les États membres l'analyse de l'information émanant des systèmes onusiens de surveillance du respect des droits de la personne. Les constats établis doivent du reste parvenir au Conseil de sécurité et au secrétaire général de sorte que les mesures préventives nécessaires puissent être prises.

Le Canada a également remis au secrétaire général de l'ONU un répertoire de personnes aptes à participer à des missions de paix et de négociation, ou de spécialistes des élections, des droits de la personne, de l'administration de la justice et d'autres secteurs connexes. Il s'agit de personnes compétentes et respectées, qui peuvent se libérer rapidement et mettre à contribution leur expertise et leur crédibilité pour le règlement de conflits.

Toutefois, ces spécialistes ne devraient pas, à notre avis, partir les mains vides. Au moment de négocier des solutions avec les belligérants, par exemple, il doit être clair que si aucun règlement n'est conclu, ils devront en assumer les conséquences. Les parties doivent bien comprendre qu'il y aura un prix à payer en cas de poursuite des hostilités.

Ceci justifie la condition primordiale de notre approche, à savoir que la communauté internationale doit être en mesure d'intervenir sans tarder lorsque la diplomatie préventive échoue. Nos initiatives diplomatiques doivent être étayées par une possibilité d'intervention rapide. Nous devons être en mesure d'agir avant que le conflit prenne de l'ampleur, avant qu'il devienne une guerre déclarée et qu'il soit trop difficile, voire impossible, à résoudre. C'est pour éviter d'en arriver à cet extrême que le Canada a commandé une étude approfondie des options à court, moyen et long termes susceptibles d'améliorer la capacité d'intervention rapide de l'ONU en cas de crise comme celle qui a éclaté au Rwanda l'an dernier.

Je crois que le seul fait d'avoir cette capacité pourrait suffire, dans bien des cas, à trouver une solution. La menace d'une intervention pourrait à elle seule inciter les parties à chercher un règlement pacifique. Et les belligérants étant sans doute peu disposés à entendre raison sans une telle menace, la capacité d'intervention est donc essentielle.

Quant à la question, plus vaste, de donner à certains États la capacité de protéger les droits de la personne, nous en sommes aussi partisans et tentons d'ailleurs de donner l'exemple en la matière. Nous devons aider à reconstruire là où la guerre et l'oppression ont laissé de profondes cicatrices. Des cicatrices qui ont détruit les institutions démocratiques ou laissé peu d'espoir que de telles institutions voient le jour.

Trop souvent, dans le passé, les pays ravagés par la guerre et l'oppression ont été livrés à eux-mêmes par la communauté internationale. Or, au lieu de voir leurs plaies se refermer, ils les ont vues empirer. Et les mêmes problèmes ont refait surface entraînant dans leur sillage les mêmes conflits meurtriers.

Pour renverser ce cycle et instaurer une paix durable, nous devons être prêts à faire valoir les compétences et l'expérience qui ont protégé nos propres sociétés, de manière générale, de la violence et de l'oppression.

Voici quelques exemples de notre action en ce sens. Nous sommes intervenus, sur le plan bilatéral, en Afrique du Sud où nous avons collaboré à la mise en place de systèmes électoraux et à la surveillance des élections. Nous offrons en Haïti une formation en matière de droit et de système judiciaire, et nous avons établi le dialogue entre les universitaires canadiens et chinois en matière de droits de la personne et de développement humain.

En Haïti, nous offrons aussi une formation dans les domaines de la police et de la sécurité, avec la collaboration de la GRC, l'une des forces de police les plus respectées et les plus réputées du monde. Nous aidons la police haïtienne à passer d'une organisation combative et partisane à une force impartiale de protection des citoyens.

Au Salvador, nous avons mis en branle un programme de reconstruction sociale grâce auquel plusieurs projets pourront être exécutés dans le but de renforcer le processus démocratique, de promouvoir les droits de la personne, d'améliorer le sort des femmes et de réintégrer dans la société ceux qui ont pris part aux combats ainsi que les personnes déplacées par la guerre.

Notre programme d'aide joue également un rôle de premier plan pour ce qui concerne les droits de la personne. L'objectif de l'aide canadienne au développement est de promouvoir le développement durable dans les pays en développement. L'une des priorités de notre programme d'aide consiste à accroître le respect des droits de la personne et à encourager la démocratie et une meilleure gestion des affaires publiques. Une approche constructive est possible dans virtuellement tous les cas si nous appuyons les efforts des gouvernements, des ONG [organisations non gouvernementales] et des organisations internationales en faveur du respect des droits de la personne.

Cependant, dans certains cas, ce n'est pas possible. Nous devons alors revoir sérieusement la valeur de l'aide aux régimes qui ne respectent pas les droits de leurs propres citoyens.

Les pays qui se préoccupent davantage de la taille de leur arsenal militaire que du bien-être de leur population ne peuvent compter sur une aide internationale sans conditions.

Avec nos alliés et nos amis, comme le Japon et d'autres pays disposant de gros budgets d'APD [aide publique au développement], nous cherchons également des moyens d'agir ensemble pour livrer à certains pays bénéficiaires un message convaincant et les inciter à établir les bonnes priorités.

Notre but n'est pas de punir les pays, et à travers eux, des populations innocentes, dont les gouvernements violent les droits de la personne.

Nous cherchons plutôt à modifier le comportement de ces gouvernements.

Je tiens à féliciter toutes les ONG canadiennes pour leur dévouement à la cause des droits de la personne. À titre de nation bilingue dont les ONG entretiennent des liens étroits tant avec des pays francophones qu'avec des pays anglophones, nous avons un rôle tout particulier à jouer dans de nombreuses régions comme l'Afrique où se trouvent nombre des pays où les besoins sont les plus importants.

Nous encourageons également les ONG, et les autres institutions, qui cherchent à créer elles-mêmes des liens là où parfois nous ne le pouvons pas. Citons par exemple le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique qui change bien des choses dans le monde, et aussi la Commission canadienne des droits de la personne qui contribue à la création de commissions analogues dans d'autres pays.

La plupart en conviendront, je pense, la promotion des droits de la personne et la recherche d'échanges commerciaux ne sont jamais, ou rarement, des objectifs mutuellement exclusifs.

En réalité, l'intensification du commerce et la prospérité économique qui l'accompagne contribuent souvent à l'avènement de sociétés plus ouvertes et plus démocratiques.

Les gouvernements qui ont ouvert leurs marchés au commerce international se soucieront peut-être davantage de l'opinion et des réactions d'autres pays. La société repliée sur elle-même, très peu tributaire du commerce et des investissements internationaux, est moins susceptible de réagir aux doléances des étrangers. Les échanges atténuent l'isolationnisme, élargissent la portée du droit international et créent la croissance économique nécessaire au changement social et au développement.

Nous préconisons la création de liens commerciaux plus nombreux et plus étroits entre les pays du monde entier et nous continuerons à nous employer à la mise en place d'un système commercial, amélioré, plus ouvert et plus libéralisé.

Comme le Canada s'est engagé aux premières heures, par exemple, à titre de membre fondateur des Nations Unies, en participant à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en réaffirmant ses principes à la conférence mondiale en 1993 et lors d'interventions innombrables et de missions de maintien de la paix dans l'intervalle, il entend rester engagé dans toutes les parties du monde.

Nous ne sommes pas partisans de l'isolationnisme. Nous ne pensons pas qu'il faille nous éloigner d'autres pays même si nous ne sommes pas satisfaits de leur dossier de respect des droits de la personne. Nous croyons, au contraire, que pour susciter des changements, il faut faire face au problème.

Nous devons continuer, et nous continuerons, à insister dans toutes les parties du globe, sur le fait que les crimes et les atrocités commis contre l'être humain ne restent pas impunis. Nous continuerons à réclamer, comme dans le cas du Rwanda et de l'ancienne Yougoslavie, la constitution de tribunaux pour juger les coupables de crimes de guerre.

Cependant, peu importe les difficultés que semble susciter la question des droits de la personne, nous devons admettre qu'il y a place pour l'espoir et l'optimisme sur de nombreux fronts.

La définition de la « sécurité nationale » est maintenant devenue celle de la sécurité économique, sociale et politique des populations au sein des sociétés. Nous tenons à encourager ce changement. Au Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu cette année à Copenhague, l'un des principaux objectifs du Canada était de promouvoir une approche centrée sur la personne en matière de développement durable, de bon gouvernement et de respect des droits de la personne et de la diversité.

En insistant sur les besoins humains, nous essayons de régler des questions d'envergure mondiale qui, dans de nombreux cas, dépassent les pouvoirs, les capacités et le ressort de gouvernements particuliers. En agissant de la sorte, nous tentons aussi non seulement de démontrer l'importance de ces nouveaux enjeux, mais également d'amener les individus à chercher des réponses collectives.

Nous ne nous leurrerons pas en pensant que nous arriverons à des réponses instantanées. Nous ne résoudrons pas rapidement et facilement les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Cependant, le processus est amorcé. Et, en cette année où les institutions de l'ONU et de Bretton Woods commémorent leur 50^e anniversaire, nous devons nous réengager à rendre ces organisations internationales, d'une part, plus sensibles aux besoins et aux espoirs des peuples et, d'autre part, plus aptes à y répondre.

Ce sujet sera au coeur des discussions des leaders du G-7 à Halifax, en juin.

Comme il l'a toujours fait, le Canada continuera à seconder les Nations Unies dans leurs efforts pour régler des questions complexes, de portée mondiale, comme celles qui ont été débattues au Sommet de l'enfant, au Sommet de Rio sur l'environnement et le développement, à la Conférence sur les droits de l'homme, à la Conférence sur la population et le développement et au Sommet mondial pour le développement social et qui feront l'objet de discussions à la Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra à Beijing en septembre prochain.

En parlant de la conférence de Beijing, je veux faire ressortir un point que l'on ne soulignera jamais assez : la Charte des Nations Unies reconnaît à tous des droits et libertés qui ne seront réalité que si les droits et l'égalité de plus de la moitié de la population mondiale sont pleinement reconnus et respectés dans tous les pays. De concert avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Canada s'emploie à ce que ce message soit transmis haut et fort à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

En guise de conclusion, permettez-moi de dire que malgré leur importance, ces conférences ne sont qu'un point de départ. Elles doivent être suivies par des actes. Des rencontres telles que les vôtres, qui bâtissent sur le travail commencé à Vienne, contribuent beaucoup à cet effort. Je désire donc saluer le Centre international et Ed Broadbent qui vous ont réunis pour discuter de cette question urgente.

Les buts que sont la paix et la sécurité, le développement et la prospérité, sont tout aussi importants et d'actualité qu'il y a 50 ans.

Je crois que nous avons de bonnes raisons d'être optimistes et que nous pouvons entretenir l'espoir de voir un jour se dissiper l'ignorance et la peur qui favorisent l'oppression et la violation des droits de la personne.

Merci.